

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 25 MAI à 18h30**

**Salle de réunion du conseil communautaire – Place de la République
18400 SAINT FLORENT-SUR-CHER**

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 .Approbation du procès verbal du Conseil Communautaire du 16 mars 2010**
- 2 .Choix du site de l'implantation du bâtiment multisports**
- 3 .Avis d'appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre relative au bâtiment multisports**
- 4 .Aliénation de véhicule (vente)**
- 5 .Adoption du rapport annuel sur le service de l'eau potable 2009**
- 6 .Adoption du rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif 2009**
- 7 .Passage en non valeur sur l'eau et l'assainissement**
- 8 .Demande de subvention au Pays de Bourges relative à l'achat d'un broyeur de végétaux**
- 9 .Demande de subvention à l'Etat pour deux ordinateurs dans le cadre de la dématérialisation**
- 10 .Résiliation du contrat d'affermage avec VEOLIA pour Primelles**
- 11 .Taux d'avancement de grades**
- 12 .Choix d'une plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics**
- 13 .Informations diverses**
- 14 .Questions des conseillers**

L'an deux mil dix, le mardi vingt cinq mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de FerCher-Pays Florentais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'Hôtel de Communauté, à Saint-Florent-sur-Cher, sous la présidence de Monsieur DIDELOT Bruno.

Etaient présents : Mmes et MM. JEANZAC Serge – RADUJET Eric – THOMAZIC Thierry
DIDELOT Bruno – FOUTIEAU Claude – TRUMEAU Maurice (délégué suppléant de
OMBREDANE Marc) - RENIAUT Bernadette - MARTIN Nathalie – JOLY Daniel – MATHELON

Mireille – BREUILLE Sylvie - CACCIA Didier – JACQUET Marc – MORINEAU Claude - CALIO François - LEDYS Francis

Etaient également excusés : BONNET Michel - CHABANCE Fabrice - DEMAY Françoise - JOLIVAT Jean-Claude - MERCIER Nadia

Procurations : Fabrice CHABANCE pour Bernadette RENIAUT – Françoise DEMAY pour Marc JACQUET – Jean-Claude JOLIVAT pour Claude FOUTIEAU – Nadia MERCIER pour Claude MORINEAU

Secrétaire de séance : FOUTIEAU Claude

Date de convocation : 18 mai 2010

En exercice : 21	Présents : 16	Votants : 20	Procurations : 4	Absents : 5
------------------	---------------	--------------	------------------	-------------

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2010

Monsieur le Président demande l'avis des membres du Conseil Communautaire concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du mardi 16 mars 2010.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du conseil du mardi 16 mars 2010.

Le Président propose au Conseil communautaire d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Création d'une régie pour vente d'articles au point info tourisme
- Demandes de subvention pour une aire de jeux à la piscine intercommunale

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'ajout de ces deux points.

2 – CHOIX DU SITE DE L'IMPLANTATION DU BATIMENT MULTISPORTS INTERCOMMUNAL

Après avoir entendu l'arrêté préfectoral n°2010-1-637 du 25 mars 2010, portant extension des compétences de la communauté de communes FerCher Pays Florentais, en intégrant au Groupe de compétences optionnelles des statuts de la Communauté de communes la nouvelle compétence définie comme suit : « réalisation et exploitation d'un bâtiment multisports, comportant la possibilité de pratiquer le tennis sous espace couvert ».

Après plusieurs réunions de concertation entre la commission équipements sportifs et culturels et les diverses associations, et clubs sportifs de la Communauté de communes concernés par ce projet, afin de réfléchir à la conception ainsi qu'aux conditions d'occupation et d'utilisation du bâtiment multisports,

Après étude par la commission équipements sportifs et culturels des disponibilités foncières proposées par les maires des communes membres, et la visite sur les sites potentiels, il est proposé aux membres de la Communauté de communes d'entériner la décision de la commission équipements sportifs et culturels, prise lors de sa séance du vendredi 2 avril 2010, d'implanter le bâtiment multisports intercommunal sur la parcelle AA 86, sise commune de Saint-Caprais.

Marc JACQUET fait remarquer au Président que la délibération lui semble prématurée. Le Président lui répond que les objectifs de délai sont probablement déjà dépassés à cause des délais administratifs, et que la première étape du projet consiste à choisir le site d'implantation.

Le Président précise, suite à une question, qu'une étude de sol sera effectuée dans le cadre du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve le choix du site de Saint-Caprais avec 12 voix favorables et 8 abstentions.

Le Président demande au Maire de Saint-Caprais de prendre acte de la décision et de soumettre à son prochain conseil municipal l'autorisation de faire borner la partie de la parcelle AA 86, destinée à être mise à disposition de la Communauté de Communes.

3 – AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU BATIMENT MULTISPORTS

Suite aux différentes réunions de concertation, et conformément au code des marchés publics, il est proposé de lancer un avis d'appel public à la concurrence concernant la maîtrise d'œuvre du bâtiment multisports intercommunal, et d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Suite à une question de François CALIO, le Président donne lecture du projet d'appel public à la concurrence, dont le texte définitif sera examiné lors de la prochaine réunion de travail de la commission d'appel d'offre vendredi 28 mai à 17h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, donne son accord pour le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment multisports intercommunal, et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant à l'unanimité.

4 – ALIENATION DE VEHICULE

Considérant l'état et l'âge du véhicule Fiat Scudo, dont la date de mise en circulation est le 9 mars 2001 et considérant l'offre de reprise de ce véhicule, immatriculé 1898 TA 18, formulé par un de nos agents, domicilié à Saint-Florent-sur-Cher,

Il est proposé de céder le lot composé du véhicule immatriculé 1898 TA 18 : Fiat Scudo, au prix de reprise estimé par un professionnel, après l'achat d'un nouveau véhicule. Il est également proposé de porter la recette au budget 2010 de l'eau et de supprimer le bien de l'inventaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, donne son accord, à l'unanimité, pour la vente du véhicule FIAT Scudo immatriculé 1898 TA 18 à un agent de la Communauté de communes, au prix de reprise estimé par un professionnel, pour porter la recette au budget de l'eau 2010, et supprimer ce bien de l'inventaire.

5 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE 2009

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2009, est présenté et commenté au Conseil communautaire par Claude MORINEAU, après avoir été examiné et adopté par la commission eau et assainissement, lors de sa séance du 18 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, le rapport annuel sur le service d'eau potable 2009.

6 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2009

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2009, est présenté et commenté par le Président, au Conseil communautaire, après avoir été examiné et adopté par la commission eau et assainissement, lors de sa séance du 18 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif 2009.

7 – PASSAGE EN NON VALEUR SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Trésorier n'ayant pas pu procéder au recouvrement de sommes qui se rattachent à diverses factures d'eau et d'assainissement, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prononcer l'admission en non valeur de ces sommes, soient 1658,71 € pour l'eau et 1064,76 € pour l'assainissement sur les budgets 2010.

Le montant de ces titres non réglés, qui sont dus à une faillite judiciaire et au surendettement, s'élève à 1658,71 € pour l'eau et à 1064,76 € pour l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le passage en non valeur de 1658,71 € pour l'eau, et de 1064,76 € pour l'assainissement sur les budgets 2010.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ACHAT D'UN BROUYEUR DE VEGETAUX

Dans le cadre du contrat régional entre la Région Centre et le Pays de Bourges, il est proposé au Conseil communautaire de demander, via le Pays de Bourges, une subvention à la Région Centre de 50%, soit 4350 €, le montant du broyeur ayant été estimé à 8700 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, une demande de subvention à la Région Centre, via le Pays de Bourges, de 50% du prix du broyeur, soit 4350 €.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR DEUX ORDINATEURS

Dans le cadre de la dématérialisation ou transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique sous l'application ACTES, il est proposé d'acquérir deux postes plus performants. Un devis a été obtenu pour un montant de 3080 € et il est proposé de faire une demande de subvention DGE de 50 %, soit 1540 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, une demande de subvention DGE de 50% du montant du devis pour l'achat de deux ordinateurs, soit 1540 €.

10 – RESILIATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC VEOLIA (pour Primelles)

Le contrat d'affermage, concernant le service de la distribution publique d'eau potable, avec VEOLIA pour Primelles, plus une partie de Lunery se termine le 31 décembre 2013. Il est proposé au Conseil communautaire de résilier ce contrat, afin de reprendre ce service en régie directe par le service intercommunal de l'eau au 1^{er} janvier 2014. Ce contrat doit être dénoncé 3 ans avant son expiration pour faciliter la transition, prévue au cours de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la résiliation du contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable, avec VEOLIA, pour reprendre ce service en régie directe à partir du 1^{er} janvier 2014.

11 - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 29 mars 2010, le Président propose au Conseil communautaire de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Taux (en %)
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100
Rédacteur	Rédacteur Principal	100
Contrôleur	Contrôleur de Travaux en Chef	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les taux proposés pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

12 - CHOIX D'UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

La dématérialisation des marchés publics se traduit par l'utilisation de la voie électronique pour les échanges qui interviennent dans le processus d'achat public. Le profil d'acheteur est le site dématérialisé, auquel le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice a recours pour ses achats. Après avoir reçu plusieurs propositions de plateformes de profils d'acheteurs afin de publier les avis d'appel à concurrence sur un support électronique et d'avoir un certificat de signature, il est proposé au Conseil communautaire de choisir le prestataire KLEKOOON avec sa plateforme de dématérialisation et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rattachant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le choix du prestataire KLEKOOON avec sa plateforme de dématérialisation et autorise le Président à signer les documents s'y rattachant.

13 - CREATION D'UNE REGIE POUR VENTE D'ARTICLES AU POINT INFO TOURISME

Pour permettre la vente éventuelle d'articles par le Point Info Tourisme, le Président propose de créer une régie de recettes afin d'encaisser le produit de ces ventes.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser la création d'une régie de recettes, afin d'encaisser le produit de la vente de ces articles et d'autoriser le Président à signer toute convention qui précisera les modalités de fonctionnement, dont les conditions de la mise à disposition des articles destinés à la vente. Le Président explique brièvement le principe, qui consiste en un dépôt d'articles, qui seront facturés après la vente et dont l'assurance contre le vol et la destruction ne seront pas pris en charge par la collectivité.

A une question de Maurice TRUMEAU sur les capacités de stockage dans le local info tourisme, le Président répond qu'il n'y a pas de problème, le stock pouvant être hors de vue du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la création d'une régie de recettes pour le point info tourisme, et autorise le Président à signer toute convention relative à la vente d'articles par le point info tourisme.

14 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX A LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Il est proposé de faire une demande de subvention auprès de l'Etat, concernant l'aménagement d'une aire de jeux à la piscine intercommunale.

Le montant de cette réalisation est estimé à 17 977 € H.T. ; la demande de subvention est de 50 %, soit 8 989 €.

Une demande de 30 % est également prévue au Pays de Bourges dans le cadre du contrat départemental, soit 5394 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, une demande de subvention auprès de l'Etat de 50% du montant estimé de l'aménagement d'une aire de jeux à la piscine intercommunale, soit 8 989 €.

15 – DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DE BOURGES DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Dans le cadre du contrat départemental du Pays de Bourges de 2008 à 2012, il est proposé de faire une demande de subvention concernant l'aménagement d'une aire de jeux à la piscine intercommunale.

Le montant de cette réalisation est estimé à 17 977 € H.T., la subvention accordée étant de 30%, il est donc sollicité la somme de 5 394 € auprès du Pays de Bourges dans le cadre du contrat départemental.

Une demande de subvention de 50% auprès de l'Etat est également demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, une demande de subvention auprès du Pays de Bourges dans le cadre du contrat départemental de 30% du montant estimé de l'aménagement d'une aire de jeux à la piscine intercommunale, soit 5 394 €.

16 - INFORMATIONS DIVERSES

- Dégradations commises dans la nuit du 8 au neuf mai 2010 sur la façade de l'hôtel de communauté ; une plainte a été déposée à la gendarmerie et un contact pris avec l'assurance.
- Signature de la convention avec Conseil Général pour le projet « INTERNET pour tous » en attente d'instructions
- Piscine : remise en exploitation à compter du 17 février 2010, après la vidange semestrielle. Une expertise le 24 avril a permis de mettre en évidence des fuites, qui pourraient être dues au produit d'étanchéité utilisé. Des dispositions particulières sont prises en attendant d'avoir des précisions sur les travaux de réparation. Une expertise de l'assurance du carreleur va avoir lieu le 9 juin à 9h. Suite à la création d'une nouvelle association « Aqua-Loisirs Pays Florentais », la commission Equipements sportifs recevra les Présidents des clubs concernés par l'utilisation de la piscine intercommunale.
- SIRDAB : nous devrions avoir à désigner 11 délégués titulaires et 11 suppléants pour le conseil syndical.
- ZAC : La Préfecture du Cher a demandé des compléments au dossier de création. Une jachère fleurie a été plantée sur la future ZAC
- Adhésion de FerCher au Syndicat SICTOM de Champagne Berrichonne : les communes membres du syndicat ont délibéré. Nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral.
- Travaux en cours :
 - Les travaux sont terminés rue de la Petite chaussée et rue du Grand Breuil : le réseau d'assainissement collectif fonctionne, ainsi que dans la rue de bois vert, où des reprises de la chaussée sont en cours. Un avenant à la convention avec la commune de Saint-Florent a été signé pour clore le marché.
 - Une convention est en cours avec la commune de Saint-Florent sur Cher pour la remise à hauteur des tampons lors de travaux prévus sur diverses voies de la ville.
- Aire d'accueil : fermeture annuelle envisagée du vendredi 23 juillet au lundi 2 août 2010.

La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,

FOUTIEAU Claude